

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mardi 3 juillet 2018, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

Absences :

M^{mes} Denise Mercier
Lyne Vachon

MM Fernand Filion
Jacques Chabot
Marc Tanguay

M. Jasmin Cameron

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 18-07-209

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouter les points suivants :

- 14.7. Club de patinage artistique de La Sarre – Demande de tarif réduit de location de glace à l'Aréna Rogatien-Vachon;
- 14.8. Municipalité de Taschereau – Demande de location des rideaux de scène des *Loisirs de Palmarolle inc.*;
- 14.9. MRC – *Programme de soutien aux projets culturels* – Louisa Nicol;
- 14.10. Mandats à un arpenteur et à un notaire dans le cadre du projet du prolongement du réseau électrique de la 2^e Rue Est;
- 14.11. Installation d'équipement de déneigement pour le camion-benne;
- 14.12. CHSLD – Installation des bureaux du CLSC au Centre municipal;
- 14.13. Abrogation de la résolution n° 18-06-207 concernant l'adjudication de la soumission pour le remplacement du système de réfrigération et de récupération de chaleur pour l'Aréna Rogatien-Vachon;
- 14.14. Adjudication de la soumission pour le remplacement du système de réfrigération et de récupération de chaleur pour l'Aréna Rogatien-Vachon;
- 14.15. Regroupement des OMH des municipalités de La Sarre, de Palmarolle, de Normétal, de La Reine et de Dupuy;
- 15.1. Embauche d'un préposé à l'entretien paysager;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
- 3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
 - 6.1. Demande d'acquisition de terrain;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. Révision des conditions d'admissibilité au programme d'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie;
 - 14.2. Autorisation pour la modification du modèle de la chaudière de la soumission de *Blais Industries*;
 - 14.3. Autorisation pour assister à la Tournée du président de l'UMQ 2018;
 - 14.4. *Association pulmonaire du Québec* – Inscription à la « 12^e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux »;
 - 14.5. *Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue* – Rencontre avec l'organisme *Sport'Aide*;
 - 14.6. Autorisation pour assister au colloque *Cain Lamarre « Travail et Emploi 2018 »*;
 - 14.7. *Club de patinage artistique de La Sarre* – Demande de tarif réduit de location de glace à l'Aréna Rogatien-Vachon;
 - 14.8. Municipalité de Taschereau – Demande de location des rideaux de scène des *Loisirs de Palmarolle Inc*;
 - 14.9. MRC – *Programme de soutien aux projets culturels* – Louisa Nicol;
 - 14.10. Mandat à un arpenteur et à un notaire dans le cadre du projet du prolongement du réseau électrique de la 2^e Rue Est;
 - 14.11. Installation d'équipement de déneigement pour le camion-benne;
 - 14.12. CHSLD – Installation des bureaux du CLSC au Centre municipal;
 - 14.13. Abrogation de la résolution n^o 18-06-207 concernant l'adjudication de la soumission pour le remplacement du système de réfrigération et de récupération de chaleur pour l'Aréna Rogatien-Vachon;
 - 14.14. Adjudication de la soumission pour le remplacement du système de réfrigération et de récupération de chaleur pour l'Aréna Rogatien-Vachon;
 - 14.15. Regroupement des OMH des municipalités de La Sarre, de Palmarolle, de Normétal, de La Reine et de Dupuy
15. EMPLOYÉS;
 - 15.1. Embauche d'un préposé à l'entretien paysager;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
17. PAROLE AU PUBLIC;
18. SUJETS DIVERS (VARIA);

19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

Résolution n° 18-07-210

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 18-07-211

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2018

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Aucun sujet n'a été soulevé

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

Assemblée nationale François Gendron – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Le député d'Abitibi-Ouest M. François Gendron, nous confirme une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, provenant de l'enveloppe discrétionnaire.

Christian Milot, superviseur Comité jeunesse en milieu rural – Avis de changement de prise en charge

Suite à la décision de la Maison des jeunes de ne plus prendre en charge les Comités jeunesse, le personnel du CISSSAT a fait des démarches auprès de différents organismes afin d'assurer le maintien des activités des Comités jeunesse.

Association des locataires de l'HLM de Palmarolle – Pétition pour le regroupement

Les résidents de l'HLM de Palmarolle ont signé une pétition demandant à ce que le regroupement se fasse avec Macamic, Authier, Taschereau, Duparquet, Roquemaure, Ste-Germaine Boulé et Poularies.

Maison des Familles d'Abitibi-Ouest – Lettre de remerciements

Madame Sylvie Bruneau éducatrice, nous envoie une lettre de remerciement concernant notre commandite de la salle du Centre municipal pour leurs activités offertes aux parents et à leurs jeunes enfants en apprentissage.

Loisirs et Sport Abitibi-Témiscamingue – Rapport annuel de l'organisme

Le rapport annuel des activités de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue disponible sous forme de dépliant et possibilité de télécharger la version détaillée à l'adresse

www.ulsat.qc.ca/vie-démocratique .

Société d'habitation du Québec – Projet de regroupement des OH

Le directeur par intérim de la Société d'habitation du Québec nous informe que le projet de regroupement d'offices d'habitation que nous avons soumis répond aux critères fixés par la SHQ et que nous sommes autorisés à poursuivre nos travaux.

MRC d'Abitibi-Ouest – Programme de soutien financier aux projets culturels 2018

Notre projet 50 ans de création, madame Louisa Nicol, artiste Palmarolloise a été accepté pour un montant total de 1 500 \$ nous a été accordé.

MRC d'Abitibi-Ouest – Fonds de développement des territoires (FDT)

Dans le cadre des projets structurants pour améliorer les milieux de vie, le projet Activités au local Comité Jeunesse a été accepté pour un montant de 5 850 \$.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour, sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **URBANISME**

Résolution n° 18-07-212

Demande d'acquisition de terrain

ATTENDU que dans une lettre datée du 14 juin 2018, un citoyen de La Sarre a fait mention qu'il aimerait acheter le lot 5 048 883 appartenant à la Municipalité;

ATTENDU que le demandeur voudrait y installer sa roulotte pour faire du camping;

ATTENDU que l'inspecteur municipal et officier en bâtiment a indiqué au conseil que cet usage ne serait pas conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas la vente du lot 5 048 883 et demande à l'inspecteur municipal et officier en bâtiment de communiquer avec le demandeur par écrit pour lui indiquer les raisons pour lesquelles son projet ne serait pas conforme au règlement de zonage;

Que le conseil municipal mandate l'inspecteur Philippe Gagnon pour :

- Vérifier si la roulotte du demandeur est présentement sur le terrain 5 048 883 appartenant à la Municipalité;
- Faire l'inventaire de toutes les roulettes présentement sur les terrains du Chemin du Quai appartenant à la Municipalité, mais sans envoyer d'avis pour le moment;
- Consulter le propriétaire du Camping Rotary concernant une roulotte qui est dans le stationnement du camping (*terrain appartenant à la Municipalité*) depuis une trop longue période, et envoyer un avis d'infraction au propriétaire de ladite roulotte si nécessaire.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS** *Aucun dossier*

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 18-07-213

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 juin 2018

- ATTENDU** que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- CONSIDÉRANT** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 30 juin 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent soixante-neuf mille trois cent soixante-treize dollars et trente-neuf cents (169 373.39 \$);

Que la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-quatre mille trois cent dix-sept dollars et quarante et un cents (24 317.41 \$);

Que la liste des salaires versés au 30 juin 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-six mille deux cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (26 271.98 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE** *Aucun dossier*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 18-07-214

Révision des conditions d'admissibilité au programme d'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie

- ATTENDU** que le programme est pour les résidents urbains permanents de Palmarolle;
- ATTENDU** que la Municipalité veut que les barils offerts en subvention demeurent dans la municipalité et ne veut pas que des non-résidents apportent les barils ailleurs qu'à Palmarolle;
- ATTENDU** que les propriétaires de logements ne peuvent demander la subvention pour leurs logements, mais seulement pour leur adresse de résidence urbaine permanente à Palmarolle;
- ATTENDU** qu'il n'est pas spécifié que les entreprises sont éligibles à la subvention;
- ATTENDU** qu'il n'est pas spécifié que le citoyen peut faire une seule demande ou s'il peut faire une nouvelle demande chaque année (*comme le Fonds Éco-IGA*);
- CONSIDÉRANT** que les modalités d'admissibilité ne sont pas claires par rapport à ces points;
- CONSIDÉRANT** que les barils récupérateurs d'eau de pluie sont dispendieux (*en moyenne 80 \$*) et que la subvention établit l'acquisition pour le citoyen, à 25 \$;

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal établit les conditions d'admissibilité à la subvention comme suit :

- Remplir le formulaire officiel de *Demande d'acquisition applicable à l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie* de la Municipalité de Palmarolle;
- Fournir une preuve d'identité avec photo (*permis de conduire, assurance maladie*);
- Fournir une preuve de résidence urbaine permanente à Palmarolle :
 - Un propriétaire peut obtenir un baril par bâtiment;
 - Tout propriétaire non résident de Palmarolle n'est pas éligible à la subvention;
 - Les entreprises sont éligibles à la subvention si le propriétaire de l'entreprise est également résident permanent de Palmarolle;
- Seulement les citoyens du secteur urbain branché au réseau d'aqueduc municipal sont éligibles à ce programme;
- Un seul baril par année sera accordé jusqu'à un maximum de deux (2) barils par bâtiment résidentiel;
- Le coût d'achat pour le citoyen est majoré à 30 \$ à partir de 2019.

Résolution n° 18-07-215

Autorisation pour la modification du modèle de la chaudière de la soumission de Blais Industries

- ATTENDU** la soumission de BLAIS INDUSTRIES pour l'achat d'une chaudière pour le Centre municipal a été adjugée le 7 mai dernier (*résolution 18-05-154*) pour un montant de dix mille cent vingt-huit dollars et quinze cents (10 128.15 \$);
- CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle génération de chaudière vient de paraître sur le marché avec des éléments plus durable et modulant;

CONSIDÉRANT que ce modèle représente une somme de cinq cents dollars (500 \$) de plus que le montant soumissionné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'achat du nouveau modèle de chaudière pour un supplément à la soumission originale de cinq cents dollars (500 \$).

Résolution n° 18-07-216

Autorisation pour assister à la Tournée du président de l'UMQ 2018

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue personne pour assister à la Tournée du président de l'UMQ qui se tiendra le mardi 21 août 2018 à la Place Agnico-Eagle au 1300, 8^e Rue à Val-d'Or.

Résolution n° 18-07-217

Association pulmonaire du Québec – Inscription à la « 12^e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux »

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la Municipalité à participer à la « 12^e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux » en joignant le mouvement en faisant part de notre engagement et en mobilisant nos citoyens à participer au nettoyage aux abords du Foyer Mgr Halde, faire l'acquisition de matériel promotionnel pour un montant de 17.50 \$ et d'informer nos citoyens par l'entremise de la page Facebook de la Municipalité.

Résolution n° 18-07-218

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Rencontre avec l'organisme Sport'Aide

ATTENDU que l'organisme *Sport'Aide* a pour mission de favoriser un environnement sportif sain, sécuritaire et harmonieux;

ATTENDU que l'organisme *Sport'Aide* souhaite grandement prendre contact avec tout intervenant sportif, afin de leur présenter ce qu'est *Sport'Aide* et également offrir la possibilité d'avoir une conférence qui sera organisée avec un ambassadeur

CONSIDÉRANT qu'une rencontre sera organisée en septembre (date à confirmer) avec monsieur Sylvain Croteau de *Sport'Aide* afin de discuter de la prévention des violences en milieux sportifs et des outils qui existent lorsqu'un événement survient;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la coordonnatrice des Loisirs de Palmarolle Inc, madame Roxanne Laprise, à assister à ladite rencontre dont la date et le lieu sont à déterminer dans les prochaines semaines par *Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue*. Les frais déplacements, les frais de repas (s'il y a lieu) seront

payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

Résolution n° 18-07-219

Autorisation pour assister au colloque Cain Lamarre « Travail et Emploi 2018 »

CONSIDÉRANT que le Colloque propose un programme diversifié susceptible de répondre aux questions préoccupantes en droit du travail et de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la conseillère Lyne Vachon à assister au Colloque Cain Lamarre « *Travail et Emploi 2018* » qui se tiendra le 4 octobre 2018 à l'Hôtel Le Forestel au 1001, 3^e Avenue Est à Val-d'Or. Les frais déplacements, les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

Résolution n° 18-07-220

Club de patinage artistique de La Sarre – Demande de tarif réduit de location de glace à l'Aréna Rogatien-Vachon

ATTENDU que le Club de patinage artistique de La Sarre (CPLA) désire louer la glace les 15 et 16 décembre 2018 totalisant 20 heures d'utilisation de glace, dans le cadre de leur spectacle de patinage artistique;

ATTENDU que le tarif actuel de location de glace est de trente-six dollars et cinquante-trois cents (36.53 \$) l'heure, plus les taxes applicables;

ATTENDU que l'événement va amener des gens de Val-d'Or et d'Amos à Palmarolle et sera un avantage pour les commerces de la municipalité comme le restaurant et l'épicerie;

CONSIDÉRANT que c'est pour cette raison que le CPLA demande un tarif réduit pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas de tarif réduit pour la location de glace au Club de patinage artistique du CPLA.

Résolution n° 18-07-221

Municipalité de Taschereau – Demande de location des rideaux de scène des Loisirs de Palmarolle inc.

ATTENDU que la municipalité de Taschereau a loué l'espace de leur patinoire pour deux mariages simultanés le 21 juillet prochain;

ATTENDU que les organisateurs désirent séparer les deux espaces loués;

ATTENDU que les organisateurs ont demandé à louer nos rideaux de scène présentement installés à l'Aréna Rogatien-Vachon, qui sépare l'espace patinoire;

ATTENDU que les rideaux de scène en question ont une valeur de quatre mille dollars (4 000 \$);

ATTENDU qu'à la résolution 219-14, une telle demande avait été refusée pour un matériel différent appartenant à la municipalité décrit comme suit :

« Que le conseil municipal n'autorise pas le prêt d'équipement appartenant à la municipalité et ceci afin de ne pas créer de précédent. La municipalité pourrait louer ce matériel, mais les coûts seraient plus élevés que de louer dans un service de location d'outils. La municipalité ne veut pas s'engager dans un tel processus. »

ATTENDU que désinstaller les rideaux à l'aréna demande un travail de 2 à 3 heures à deux, et le même laps de temps pour les réinstaller;

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas la location des rideaux de scène de l'Aréna Rogatien-Vachon parce que les rideaux sont en place en prévision de la location de l'espace patinoire pour la *Fédération québécoise de camping et de caravaning* (FQCC).

Résolution n° 18-07-222

MRC – Programme de soutien aux projets culturels – Louisa Nicol

ATTENDU que le projet de la murale proposée regroupe 300 pièces choisies d'œuvres graphiques réalisées pour la télévision de Radio Canada, pour des maisons d'édition et pour des revues et des magazines imprimés de 1967 à aujourd'hui;

ATTENDU que le projet correspond à l'Axe 5, à l'Objectif 23 : *stimuler le développement touristique* du Plan d'action 2015-2017 de la Municipalité de Palmarolle;

ATTENDU que le projet déposé est évalué à un montant total de cinq mille trois cent trente-trois dollars (5 333 \$) pour une aide financière demandée de quatre mille dollars (4 000 \$);

ATTENDU que le programme de soutien financier aux projets culturels 2018 de la MRCAO équivaut à 75 % du projet;

ATTENDU que le montant maximum accordé par la MRCAO est de mille cinq cents dollars (1 500 \$);

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de réaliser le projet partiellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte que la municipalité débourse un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit la contribution de 25 % du projet culturel, afin que l'aide financière accordée au montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) par la MRCAO représente un maximum de 75 % des dépenses admissibles pour une valeur globale d'au moins deux mille dollars (2 000 \$) dans le but de réaliser le projet

culturel « 50 ans de création, madame Louisa Nicol, artiste palmarolloise », en lui offrant d'exposer ses œuvres d'art au centre municipal.

Que le conseil municipal accepte que la municipalité poursuive les démarches afin d'obtenir de l'aide financière pour réaliser au complet le projet une autre année.

Résolution n° 18-07-223

Mandat à un arpenteur et à un notaire dans le cadre du projet du prolongement du réseau électrique de la 2^e Rue Est

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal mandate l'arpenteur-géomètre Patrick Descarreaux et le notaire Roger Vachon dans le cadre du projet du prolongement du réseau électrique de la 2^e Rue Est.

Que le conseil municipal mandate la mairesse Louisa Gobeil et la directrice générale Carole Samson pour la signature des documents notariés et mandate la directrice générale Carole Samson pour la signature des documents de l'arpenteur-géomètre.

Résolution n° 18-07-224

Installation d'équipement de déneigement pour le camion-benne

ATTENDU que suite à l'achat d'un camion-benne usagé a été adjugé à la résolution no 18-06-206, mais que celui-ci n'a aucun équipement pour le déneigement;

CONSIDÉRANT que ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC., a soumissionné pour lesdits équipements pour un montant de vingt-quatre mille cent soixante-huit dollars et vingt-huit cents (24 168.28 \$);

CONSIDÉRANT que l'adjudication de la soumission est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt n° 311 par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'équipements de déneigement pour le camion-benne usagé pour le montant soumissionné de vingt-quatre mille cent soixante-huit dollars et vingt-huit cents (24 168.28 \$) d'ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC, conditionnellement à l'approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt no 311. Aucune autre dépense ne sera effectuée dans ce dossier mis à part une formation qui sera donnée aux employés des travaux publics.

Résolution n° 18-07-225

CHSLD – Installation des bureaux du CLSC au Centre municipal

ATTENDU que l'espace demandé par le CLSC au Centre municipal pour relocalisation est pour une période minimum de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent débiter le 1^{er} novembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'espace occupé représentera une superficie d'environ mille cent cinquante-six (1 156) pieds carrés sur toute la partie avant (ouest) de la grande salle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte de louer l'espace demandé à la condition que les deux parties s'entendent sur les différentes modalités de location et des travaux à effectuer pour aménager l'espace d'occupation pour une période minimum de deux (2) ans.

Résolution n° 18-07-226

**Abrogation de la résolution n° 18-06-207
concernant l'adjudication de la soumission
pour le remplacement du système de
réfrigération et de récupération de chaleur
pour l'Aréna Rogatien-Vachon**

ATTENDU qu'un élément est manquant à la résolution n° 18-06-207 et doit être ajouté;

CONSIDÉRANT qu'on ne peut ajouter un élément à une résolution déjà adoptée, mais qu'elle doit être abrogée afin d'en adopter une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal abroge la résolution no 18-06-207 concernant l'adjudication de la soumission pour le remplacement du système de réfrigération et de récupération de chaleur pour l'Aréna Rogatien-Vachon.

Résolution n° 18-07-227

**Adjudication de la soumission pour le
remplacement du système de réfrigération
et de récupération de chaleur pour l'Aréna
Rogatien-Vachon**

ATTENDU que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission pour le remplacement du système de réfrigération et de récupération de chaleur pour l'Aréna Rogatien-Vachon;

ATTENDU que l'adjudication est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt n° 310 par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT);

ATTENDU que l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de l'autorisation finale du *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal de Palmarolle adjuge la soumission de *RÉFRIGÉRATION NOËL INC.*, au montant de huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent six dollars et cinquante cents (889 906.50 \$) incluant les taxes applicables, pour le remplacement du système de réfrigération et de récupération de chaleur pour l'Aréna Rogatien-Vachon, conditionnellement à l'approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt no 310 et à l'obtention de l'autorisation finale du *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*.

Résolution n° 18-07-228

Regroupement des OMH des municipalités de La Sarre, de Palmarolle, de Normétal, de La Reine et de Dupuy

ATTENDU que les Offices municipaux d'habitation de La Sarre, de Palmarolle, de Normétal, de La Reine et de Dupuy ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la *Protection des consommateurs et de l'Habitation* de se regrouper;

ATTENDU que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de La Sarre, de Palmarolle, de Normétal, de La Reine et de Dupuy un projet d'entente de regroupement des cinq (5) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : le conseiller Jacques Chabot
Appuyé par : le conseiller Fernand Filion
et résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de La Sarre, de Palmarolle, de Normétal, de La Reine et de Dupuy suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

→ **EMPLOYÉS**

Résolution n° 18-07-229

Embauche d'un préposé à l'entretien paysager

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Zachary Dorval en tant qu'employé saisonnier préposé à l'entretien paysager pour la Municipalité de Palmarolle à compter du 4 juillet 2018 jusqu'au 31 août, au taux horaire de 12.25 \$.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun avis de motion n'a été émis

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Il a été suggéré de vérifier pour acheter un souffleur à neige usagé à bon prix, qui s'installe sur le devant d'un tracteur à pelouse, dans le but d'entretenir les trottoirs l'hiver.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 18-07-230

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 22 heures et 04 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière